



## **CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 03 JUILLET 2020**

Avant d'ouvrir la séance, les élus ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes de la pandémie du COVID 19.

Monsieur BREGEOT Christophe demande pour quelle raison la séance a lieu à huis clos.

Monsieur le Maire répond que c'est pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID 19. Il restait peu de place dans la salle après installation des élus avec le respect de la distance de 1 mètre entre eux minimum. L'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de tenir la séance à huis clos.

La décision de Monsieur le Maire de tenir cette séance à huis clos est soumise au vote du Conseil Municipal :

Contre : 1  
Abstention : 0  
Pour : 10

### **Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et des adjoints**

Le 3 juillet 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dommartin-Aux-Bois proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des élections du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020, se sont réunis à la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 29 juin 2020, selon l'ordre du jour suivant :

- **Election du Maire**
- **Fixation du nombre de postes d'adjoints**
- **Election des adjoints**

Etaient présents : M. BREGEOT Christophe, M. BRINGOUT Thierry, Mme CHARLES Edith, M. COUVREUX Frédéric, M. DELESTRÉ Patrick, Mme DIDELOT Ghislaine, M. EURIAT Franck, Mme FARINEZ Catherine, M. RAMBAUT Patrick, M. SAUNIER Jean-Marie, M. VILLIÈRE Claude.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 11
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

- Le quorum est atteint -

#### Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie SAUNIER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal décide de confier le secrétariat de la séance à M. COUVREUX Frédéric.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – ÉLECTION EXÉCUTIF – ÉLECTION DU MAIRE :**

M. Jean-Marie SAUNIER, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur BREGEOT Christophe et Monsieur BRINGOUT Thierry.

Chaque Conseiller Municipal, l'un après l'autre, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants .....11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0  
(art. L 66 du code électoral)
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral).....2
- Nombre de suffrages exprimés .....9
- Majorité absolue.....5

Ont obtenu :

- ✓ RAMBAUT Patrick..... 9 (neuf)

Monsieur RAMBAUT Patrick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.



**N° 07/2020 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – ÉLECTION EXÉCUTIF – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,
  - Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à sièges ;
  - Considérant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
  - Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;  
À **10** voix POUR, **1** CONTRE (*M. BREGEOT Christophe*), **0** Abstention  
**FIXE** à trois le nombre d'adjoints au maire.



**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – ÉLECTION EXÉCUTIF – ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Sous la présidence de M. RAMBAUT Patrick, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

***ELECTION DU PREMIER ADJOINT***

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants .....11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0  
(art. L 66 du code électoral)
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral).....2

- Nombre de suffrages exprimés .....9
- Majorité absolue.....5

Ont obtenu :

- ✓ DIDELOT Ghislaine..... 9 (neuf)

Madame DIDELOT Ghislaine, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée première adjointe au maire et a été immédiatement installée.

### ***ELECTION DU DEUXIÈME ADJOINT***

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants .....11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0  
(art. L 66 du code électoral)
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral).....2
- Nombre de suffrages exprimés .....9
- Majorité absolue.....5

Ont obtenu :

- ✓ Mme CHARLES Edith..... 9 (neuf)

Madame CHARLES Edith, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installée.

### ***ELECTION DU TROISIÈME ADJOINT***

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants .....11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0  
(art. L 66 du code électoral)
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral).....2
- Nombre de suffrages exprimés .....9
- Majorité absolue.....5

Ont obtenu :

- ✓ Mme FARINEZ Catherine..... 9 (neuf)

Madame FARINEZ Catherine, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée troisième adjoint au maire et a été immédiatement installée.

◆ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté pour déléguer des fonctions à Monsieur BRINGOUT Thierry, conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.